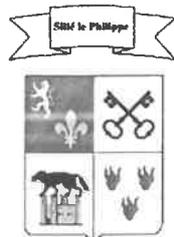


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

21 juillet 2023

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 16 juin 2023	Procès-verbal de séance
3	Service scolaire – Création d'un poste non permanent	Délibération n°038/2023
4	Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2023	Délibération n°039/2023
5	Décisions prises par la Maire	
	5.1. Droit de Prémption Urbain	Procès-verbal de séance
	5.2. Devis validés	Procès-verbal de séance
6	Informations diverses	
	6.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	6.2. Assainissement collectif_Contrat de concession du service public d'assainissement collectif	Procès-verbal de séance
	6.3. Projet de lotissement dans la zone 1AU	Procès-verbal de séance
	6.4. Campagne de recensement de la population 2024	Procès-verbal de séance
	6.5. Travaux	Procès-verbal de séance
	6.6. Conseil d'école du 27/06/2023	Procès-verbal de séance
	6.7. Commissions municipales	Procès-verbal de séance
	6.8. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Procès-verbal de séance
7	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/07/2023

Date d'affichage : 17/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à vingt heures cinq minutes. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 8, à partir de 20h07 : 9

M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, Mme Dora VIGNAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 5

M. Robert BLOT

Mme Marie-Noëlle DUJARDIN

M. Guy PRUDHOMME

M. Hervé TARRADE

M. Charly TERTRE

ABSENT(S) : 1

Mme Isa BOURGOIN

POUVOIR(S) : 3

M. Robert BLOT donne pouvoir à Mme Liliane MECHE

Mme Marie-Noëlle DUJARDIN donne pouvoir à Mme Claudia DUGAST

M. Charly TERTRE donne pouvoir à Mme Sandrine ROBINAULT

VOTANTS : 11, à partir de 20h07 : 12

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX-BRUNELLIERE, Secrétaire de mairie.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Liliane MECHE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIIN 2023

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 16/06/2023, envoyé par email le 17/07/2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

Arrivée de Mme Sandrine ROBINAULT à 20h07.

3. SERVICE SCOLAIRE – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT

Mme la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Depuis la décision rendue par le Conseil d'État le 20/11/2020, les modalités de prise en charge des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps périscolaire ont évolué. Il appartient désormais à l'Education nationale, en relation avec la collectivité territoriale qui organise le service de restauration scolaire ou l'activité périscolaire à laquelle participe l'enfant en situation de handicap, d'assurer la prise en charge financière de l'AESH ainsi que de déterminer les modalités d'intervention de cette personne.

Il résulte de cette jurisprudence que l'Etat est tenu du financement des AESH lors des temps d'études scolaires, tandis que les communes doivent, elles, assumer les modalités de prise en charge financière des AESH lors des activités périscolaires et de la pause méridienne.

La commune doit donc désormais prendre en charge les contrats et rémunérations des AESH, accompagnant des enfants ayant une notification de la MDPH, sur la pause méridienne.

Une convention doit être établie avec les services de l'Etat. Dans l'attente, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 I 1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un **besoin lié à un accroissement temporaire d'activité** à savoir accompagner un(e) élève en situation de handicap durant la pause méridienne ;

Mme la Maire propose à l'assemblée de créer un **emploi non permanent à temps non complet** pour une **durée hebdomadaire d'emploi annualisée de 4,71 heures du 04/09 au 31/12/2023**.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Rémunération par référence à la grille indiciaire des AESH de la Fonction Publique d'Etat (arrêté du 13/07/2023 modifiant l'arrêté du 23/08/2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) + le supplément familial de traitement (selon la situation de l'agent) ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE CREER un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 04/09 au 31/12/2023 inclus ;
Cet agent assurera des fonctions d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 4,71 heures ;
La rémunération de l'agent sera comprise entre les indices bruts 380 et 525 du grade de recrutement + le supplément familial de traitement (selon la situation de l'agent) ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°038/2023

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE (ADVC) 2023

Mme la Maire rappelle que l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) est une aide exceptionnelle pour la remise en état de certaines voies communales ou intercommunales existantes situées principalement hors agglomération reliant deux routes départementales ou nationales.

Ce programme permet d'accompagner les communes de moins de 2 500 habitants, avec une aide maximum de 50 % des dépenses H.T. Le montant minimal de la subvention est de 1 500 €.

Après un recensement des voies communales en mauvais état, la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement", réunie le 08/07/2023, propose de sélectionner pour 2023 la réfection d'une partie de la voie communale n°9 (Aulnay – Les Petits Bois – Le Petit Pré) située hors agglomération. Cette voie relie la route départementale D145C à la route départementale D301.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité pourrait bénéficier de cette aide pour cette opération.

La commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" propose de sélectionner la proposition de COLAS France de Champagné (72) pour un montant global de 21 830,20 € H.T.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'ADVC 2023 pour le projet de "Réfection de la voie communale n°9 (Aulnay – Les Petits Bois – Le Petit Pré) " d'un montant estimé à 21 830,20 € H.T.

Vu le rapport de M. Michel HY, Adjoint aux travaux, et l'avis de la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le projet "Réfection de la voie communale n°9 (Aulnay – Les Petits Bois – Le Petit Pré)" sur la commune de Sillé-le-Philippe ;
- De RETENIR le devis de COLAS France de Champagné (72) pour un montant de 21 830,20 € H.T. ;

- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2023 concernant le projet précité et de solliciter une aide de 50 % du montant H.T. ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à transmettre les informations nécessaires à l'instruction du dossier ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°039/2023

5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

5.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente des biens situés au :

- 23 rue de Beaufay
- 8 rue de la Liberté
- 5 rue du Vivier

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

5.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
TESSE	ATELIER	Achat pièces réparation Tondeuse ISEKI		252,60 €
MAUDET	VOIRIE	Achat tout venant		1 405,44 €
LEVEILLEAU	VOIRIE	Achat matériels divers		81,70 €
LECLERC	ATELIER	Achat fournitures non stockées		28,78 €
CENTRE AFFUTAGE DU MAINE	ATELIER	Achat 2 chaînes tronçonneuses		101,18 €
EURL CHARLIE	VOIRIE	Elagage souche Champ Cossonneau		1 260,00 €
LETESSIER AGRIMOT	ATELIER	Révision tracteur NEW HOLLAND		938,66 €
				4 068,36 €
CANTINE				
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 30/04/2023		31,20 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 31/05/2023		55,60 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 30/06/2023		4 490,81 €
L'ATELIER SUCRE	CANTINE	Achat cadeau départ agent cantine		20,00 €
				4 597,61 €
ECOLE				
SAM	ECOLE	Curage canalisation + intervention (2 ^e intervention)		120,00 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent_ 2 ^e trimestre		1 497,45 €
RECREA - SITTELLIA	ECOLE	Entrées piscine pour les scolaires - 4 ^e période		1 594,80 €
DELTA OUEST	ECOLE	Achat matériel scolaire		1 827,22 €
JOCATOP	ECOLE	Achat livres scolaires		145,20 €
				5 184,67 €
HALLE AUX SPORTS				
SAS JOUSSEAU	HALLE AUX SPORTS	Double de clés		12,00 €
				12,00 €
MAIRIE				
PREFECTURE DE LA SARTHE	ADMINISTRATION	Cotisations municipales aux éditions Paul Dupont 2023		445,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 1 agent "Sauveteur Secouriste Travail - Recyclage"		88,50 €
LECLERC	MAIRIE	Achat cable HDMI		12,41 €
CONTY		Téléphonie - Abonnements et services 01/06 au 31/07/23		368,40 €
				914,31 €
SALLE POLYVALENTE				
SAS JOUSSEAU	SALLE POLYVALENTE	Double de clés		6,80 €
				6,80 €
AUTRES SERVICES				
DISTRICO	DIVERS	Achat terreau		99,41 €
BOULANGERIE SILLE	JOURNEE CITOYENNE	Achat pain		20,70 €
CAUE	ADMINISTRATION	Formation M. HY + 2 agents techniques "Intégration et acceptation de la flore spontanée dans ma commune"		90,00 €
LECLERC	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies		341,25 €
PEAN HORTICULTURE	JOURNEE CITOYENNE	Achat plantes		240,90 €
PRINT SUCCESS	DIVERS	Achat + pose signalétique parking mairie		547,44 €
SACOR MUSIC	DIVERS	Fête du 14 juillet		200,00 €
				1 539,70 €
				16 311,45 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Ressources humaines

o *Service administratif*

▪ **Arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03 ; prolongation jusqu'au 04/09/2023 inclus.

o *Service cantine scolaire*

▪ **Départ d'un agent technique**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'"Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux" qui avait été recruté sur l'emploi permanent d'adjoint technique territorial – catégorie C – à temps non complet (17,00 heures hebdomadaires de service, soit 17/35^{ème}) du 29/08/2022 au 07/07/2023 n'a pas souhaité renouveler son contrat. Elle ne fait plus partie des effectifs de la collectivité depuis le 08/07/2023.

Afin de remplacer cet agent, un appel à candidature a été lancé sur les sites "emploi territorial" et Pôle emploi le 05/05/2023.

▪ **Recrutement d'un agent technique**

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° V072230501028401001 en date du 05/05/2023 ;

Vu la procédure de recrutement publiée le 05/05/2023, applicable aux emplois permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels au sein de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant les candidatures reçues jusqu'au 09/06/2023 ;

Considérant qu'aucune candidature recevable de fonctionnaire n'a été reçue, comme indiqué dans le procès-verbal en date du 07/07/2023 ;

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi d'"Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux " ;

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint technique a été recruté à temps non complet (17 heures/semaine) en Contrat à Durée Déterminée du 31/08/2023 au 05/07/2024 inclus.

o *Service technique*

▪ **Arrêt maladie d'un agent d'entretien**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'entretien est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 28/11/2022 ; prolongation jusqu'au 08/10/2023 inclus.

▪ **Arrêt maladie d'un agent technique**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique a été placé en congé de maladie ordinaire du 21 au 23/06/2023 inclus.

6.2. Assainissement collectif Contrat de concession du service public d'assainissement collectif

Mme la Maire rappelle qu'une consultation ouverte a été lancée le 08/06/2023 pour le contrat de concession du service public d'assainissement collectif - Sillé-le-Philippe (72), pour une remise des offres fixée au 10/07/2023 à 16h00.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 13/07/2023 à 9h00.

3 dossiers de candidatures ont été déposés dont 2 jugés conformes par la CAO :

- SUEZ,
- VEOLIA.

La commission a pris acte des prix proposés par les entreprises et a confié l'analyse technique au Cabinet Collectivités Conseils de Mont-Saint-Aignan (76), Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Les 2 candidats seront auditionnés le 06/09/2023 à partir de 9h00.

6.3. Projet de lotissement dans la zone 1AU

Le lotisseur Foncier aménagement du Mans (72) avait pris contact avec les propriétaires des parcelles et la collectivité pour un projet de lotissement dans la zone 1AU prévue au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Compte tenu de la conjoncture actuelle de l'immobilier, le lotisseur souhaite mettre ce projet en pause pour l'instant.

6.4. Campagne de recensement de la population 2024

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la commune sera réalisé du 18/01 au 17/02/2024.

Mme Sandra BILLOUARD a été désignée coordinateur communal. Elle bénéficiera d'une journée de formation au 4^e trimestre 2023.

Des agents recenseurs devront être désignés (300 logements par recenseur). Ils seront nommés par arrêté municipal et devront participer à des séances de formation prescrites par l'Insee.

La commune devra mettre en place les moyens matériels pour assurer le bon déroulement de la collecte et le respect de la confidentialité des données collectées (locaux sécurisés, zone de stockage...). Elle devra communiquer sur cette campagne pour en informer les administrés. Elle aura à inscrire à son budget 2024 l'ensemble des dépenses spécifiques (rémunération des agents recenseurs) et des recettes (dotation forfaitaire de recensement).

Une présentation de l'enquête de recensement, des modalités de réponse par internet ainsi que de la méthode de calcul de la population légale se tiendra en webinaire le 29/08/2023 à 10h00.

6.5. Travaux

- *Création et réfection de l'éclairage public du centre bourg de Sillé-le-Philippe*

Les travaux ont débuté le 30/03/2023 rue du Chaple et au stade.

Les travaux sont toujours en cours.

- *Travaux de voirie rue des Courtils et rue de la gare + carrefour des Courtils*

Les travaux sont terminés. La reprise a été effectuée par l'entreprise COLAS.

- *Travaux de l'école René Langlais*

La pose du carrelage dans les 2 classes + le bureau de direction du bâtiment B ont débuté le 11/07/2023.

Les travaux seront achevés le 4 août au plus tard.

Suite à un défaut d'approvisionnement, les plinthes ne pourront être posées qu'aux vacances d'automne.

6.6. Conseil d'école du 27/06/2023 (Vincent LABBETOUL)

Prévision effectifs rentrée 2023 : **104 élèves.**

Classe 1 (Mme THOMAS) : 12 PS + 12 MS = 24.

Classe 2 (Mme GUILLOT) : 13 GS + 11 CP = 24.

Classe 3 et 4 (Mme RODRIGUES / M. RUAU) : 21 CE1 + 13 CE2 soit 17 élèves par classe.

Classe 5 (M. FOUILLET) : 13 CM1 + 9 CM2 = 22.

Souhaits de travaux :

Installation de rideaux intérieurs (voire de filtres occultants) bâtiment A.

Installation de stores extérieurs bâtiment B.

Installation de rideaux pour cacher les étagères bâtiment A.

Aménagement de la cour : végétaux pour ombre, structure jeux enfants.

Pour pouvoir réaliser les travaux de carrelage durant les vacances d'été, dans les deux classes et le bureau du directeur du bâtiment B, un déménagement "festif" a été organisé le vendredi 05/07/2023. Les élèves, les enseignants et des parents volontaires ont participé.

19/06/2023 : Exercice de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) en présence de la gendarmerie, de Mme la Maire et de M. LABBETOUL.

Préconisations :

Mise en place d'une alarme spécifique (différente de celle pour l'incendie).

Filtres occultants sur les fenêtres y compris le préau.

Rehaussement des clôtures extérieures.

Déplacement du parc à vélos.

6.7. Commissions municipales

o *Commission "Vie locale" du 20/06/2023 (Liliane MECHE)*

▪ **Organisation du 14 juillet**

11h00 à 16h30 : Animations et jeux gratuits (structure gonflable + city stade + jeux en bois) sur le terrain de sports, avec le concours de 9 jeunes de la commune. La commune a loué des jeux en bois à l'association Jeu Ma Muse de Montfort-le-Gesnois (72) (Puissance 4, Trapenum, Parcours coopératif et Maxi flitzer).

Jeux prêtés + buvette organisée par l'Amicale René Langlais.

12h30 : Pique-nique possible (chacun apporte son panier). Possibilité de griller sur place (barbecue).

22h30 : Retraite aux flambeaux avec accompagnement par l'harmonie Sacor Music de Savigné l'évêque.

23h00 : Feu d'artifice.

▪ **Concours des maisons fleuries**

Ne sera pas organisé cette année au vu du nombre de maisons concernées.

o *Commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" du 08/07/2023 (Michel HY)*

▪ **Recensement des voies communales en mauvais état**

Afin de déposer une demande de subvention au titre de l'ADVC 2023 (cf. Point n°4), trois voies ont été sélectionnées par la commission : le chemin du Champ Cossonneau, la route de Trépive et la route de la Chapelle.

Après un état des lieux, le choix s'est porté sur la route de la Chapelle qui est la plus détériorée et dangereuse.

Mode de revêtement choisi : enrobé à froid (Easycold).

▪ **Elimination de nos déchets verts**

Le service technique produit énormément de déchets verts chaque année (tonte, élagage, taille...). Actuellement, ils sont déposés sur un terrain privé appartenant à un administré de la commune. Une solution pérenne doit être trouvée.

Plusieurs propositions ont été émises :

- Mutualisation d'un broyeur de végétaux (Sylvalorm, Communauté de communes...);
- Achat d'un terrain pour y créer une plateforme de dépôt avant broyage par une entreprise spécialisée...

Se rapprocher des communes voisines pour connaître leur fonctionnement.

6.8. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o *Versement Mobilité*

En 2019, le législateur a souhaité partager la compétence mobilité des Régions avec les Communautés de communes pour répondre au plus près aux besoins des usagers et des acteurs économiques locaux en matière de déplacement de leurs salariés.

C'est le choix qui a été fait en juillet 2021, notamment pour désenclaver les communes les plus éloignées des pôles urbains et périurbains en s'inscrivant dans une mobilité vertueuse, en proposant des modes alternatifs à l'autosolisme.

Afin de proposer des solutions permettant de passer progressivement et de manière efficiente d'un mode de mobilité à un autre, une organisation sur un périmètre plus large que nos frontières territoriales a été choisie.

C'est ainsi que le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe incarne depuis le 19/04/2022 l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur notre territoire. Il représente six intercommunalités : Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Val de Sarthe, Orée de Bercé Belinois, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé et Sud-Est Manceau, autour de Le Mans Métropole.

Les trajets domicile-travail et ses effets (consommations d'énergies, émissions de gaz à effet de serre, accidentologie, stress...) sont au cœur des réflexions. Aujourd'hui, des offres de service de mobilité existent sur notre territoire et d'autres vont se développer à court et moyen termes :

- Des stations d'autopartage Mouv'nGo sur Connerré et Savigné-l'Évêque existent déjà ;
- Une plateforme de covoiturage Klaxit, destinée aux salariés, sera opérationnelle avant cet été.

Afin d'obtenir les ressources financières nécessaires pour développer l'ensemble de ces actions, les élus du comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, au sein duquel Le Gesnois Bilurien compte 6 représentants, ont voté le 13/03/2023 l'instauration du versement mobilité de manière progressive. **Cette contribution employeurs sera effective à partir du 01/07/2023 à un taux de 0,4 % de la masse salariale, pour les structures de 11 salariés et plus.**

Le versement mobilité demeure le seul levier de financement des services de mobilité pour les autorités organisatrices de la mobilité locale.

Afin de mieux répondre aux besoins des employeurs et des salariés, les élus du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe ont établi une feuille de route à l'horizon 2026 :

- la création de lignes de transport collectifs,
- la mise à disposition d'une plateforme de covoiturage,
- le développement de services vélo...

o *Spectacle "Chantal" – Hommage à Johnny Halliday*

Dans le cadre de la saison culturelle en Gesnois Bilurien, un spectacle danse & théâtre sera proposé par la Cie Zutano Bazar le dimanche 01/10/2023 à 11h00 sur la place de la Gare :

- tout public,
- en extérieur (repli salle polyvalente en cas de pluie),
- durée 45 min,
- gratuit (dans le cadre de l'ouverture de la saison).

Un verre de l'amitié sera proposé par la commune après le spectacle.

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 22 heures 20 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Liliane MECHE
Secrétaire de séance



